

Image not found or type unknown



Achat d'un terrain dans un village

Par **jetou**, le **13/01/2011** à **15:55**

Bonjour,

J'ai signé la semaine dernière une offre d'achat d'un terrain au prix demandé par le vendeur. Celui ci ne veut plus me vendre le terrain sous prétexte qu'il avait accepté verbalement la vente de ce terrain à un acquéreur (cet personne lui proposait un prix inférieur à ce qu'il demandait!!!)

Comment dois je procéder

PS : le vendeur de ce terrain travail au service immobilier de l'office notarial

l'acquéreur est le maire du village

le notaire est l'ancien maire du village

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **19:45**

C'est l'acheteur qui fait l'offre d'achat et le vendeur qui l'accepte
Qu'avez-vous signé ? Une offre de vente, un compromis de vente ? Le vendeur a signé aussi ou autre ?

Par **jetou**, le **13/01/2011** à **21:17**

J'ai signé une offre d'achat au prix de vente demandé, la personne qui m'a présentée le document est responsable du service immobilier de l'office notariale et propriétaire du terrain avec son conjoint

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **22:24**

L'offre d'achat est présentée par l'acheteur, vous avez donc signé une offre de vente. Relisez-là, est-ce qu'elle comporte des clauses suspensives ?

Par **jetou**, le **14/01/2011** à **20:36**

bonsoir

L'offre est faite sans conditions suspensives de prêt, et sous condition d'une signature définitive au plus tard le 28/02/2011

A bientôt

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **21:16**

logiquement, c'est donc un engagement ferme du vendeur. Mais s'il refuse de signer au 28/02, qu'est-ce qui est prévu dans cette offre ? La condition suspensive concerne l'acheteur ou le vendeur ?